

COMPTE-RENDU du 22 Mars 2016

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize et le vingt deux Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal VALLIERE suite à une convocation envoyée le 17 Mars 2016.

NOM ET PRÉNOM	P	A	POUVOIR A
VALLIERE Pascal	x		
RAYNAUD Fabienne	x		
MAYNADIE Philippe	x		
FRAISSE Marie-Claude		x	RAYNAUD Fabienne
MOULS Bernard	x		
FOURNON GOHIER Régine		x	MOULS Bernard
PUEO Jean-François	x		
LACHAISE Michel	x		
SLOWTHER Valérie	x		
PEREZ Edouard		x	VALLIERE Pascal
LACUBE Sylvie	x		
SANCHEZ Marie-Christine	x		
MANI Raouf	x		
PERRIER Françoise	x		
HOLZ Bernard	x		

Secrétaire de séance : Madame Fabienne RAYNAUD est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

VOTE COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Sur proposition de son Président, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve par vote au niveau du chapitre les comptes administratifs de l'exercice 2015 arrêtés selon le détail suivant :

Budget Principal M 14

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	654 377.85	1 015 553.04
RECETTES	851 235.96	1 145 735.82
Résultat de l'exercice	196 858.11	130 182.78
Résultat 2014 reporté	- 392 401.76	151 864.36
Résultat de clôture 2015	-195 543.65	282 047.14
Restes à réaliser DEPENSES	1 500.00	
Restes à réaliser RECETTES	39 900.00	

Adopté à l'unanimité des membres présents

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2015

Après s'être fait présenter le budget principal M14 Exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, ceux de tous les titres de recettes émis et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Adopté à l'unanimité des membres présents

AFFECTATION DES EXCEDENTS 2015

– Budget Principal M 14

AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2015		
Résultat au 31/12/2015	EXCEDENT	282 047.14
	DEFICIT	
EXCEDENT AU 31/12/2015		
* Exécution du virement à la section d'investissement		157 143.65
* Affectation complémentaire		
* Affectation à l'excédent reporté		124 903.49
DEFICIT AU 31/12/2015		
* Exécution du virement à la section d'investissement		

VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2016

Pascal VALLIERE, Maire, présente les propositions de crédits et pièces annexes des budgets dont le détail a été soumis à l'examen des élus réunis en commission.

Vu les délibérations du Conseil Municipal réuni ce jour 22 Mars 2016 portant
 - approbation des comptes administratifs 2015
 - approbation des comptes de gestion 2015
 - affectation des résultats 2015

le Conseil municipal vote le budget 2016 présenté au niveau du chapitre avec reprise des soldes antérieurs selon le détail suivant :

	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	2.402.400,00	2.402.400,00
Fonctionnement	1.330.000,00	1.330.000,00
Investissement	1.072.400,00	1.072.400,00

Adopté à l'unanimité des membres présents

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Vu l'état 1259 TH TF portant notification des bases d'imposition prévisionnelles et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2016,

Sur proposition du Maire, le Conseil décide de reconduire pour l'année 2016 les taux d'imposition selon le détail suivant :

Taxe Habitation	16.36 %
Taxe foncière bâti	28.98 %
Taxe foncière non bâti	114.15%

Adopté à l'unanimité des membres présents

ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS 2016

ANCIENS COMBATTANTS PEPIEUX	500,00
ASSOC DE L'ECOLE PUBLIQUE	500,00
ASSOC DE L'ECOLE PUBLIQUE (Subv spectacle Noël)	400,00
ASSOCIATION EQUESTRE EL CONDOR	300,00
ASSOCIAT° COMMUNALE DE CHASSE AGREE	300,00
ATOUT SPORT	1.000,00
BIBLIOTHEQUE AMICALE LAIQUE	200,00
BIBLIOTHEQUE AMICALE LAIQUE (subv compl)	8 040,00
CENTRE DE SECOURS D'AZILLE	1.000,00
COMITE DES FETES PEPIEUX	5.000,00
DIVERCITE EN MINERVOIX	300,00
FOYER CULTUREL ET SPORTIF	2 000,00
LA BOUFFANELLE	200,00
LA BOUFFANELLE (Régul 2015)	200,00
PEPIEUX LOISIRS	700,00
LE MINERVOIS EN CHANTANT	200,00
LE MINERVOIS EN CHANTANT (subv compl)	200,00
LES BALLADINS DU COEUR	300,00
PEPIEUX PETANQUE	700,00
TROTTE CAILLOUX	200,00
UNION SPORTIVE DU MVOIS	2 900,00

Adopté à l'unanimité des membres présents

RENEGOCIATION PRET BONIFIX N° ARC 30678

Dans le cadre de la gestion de sa dette, la commune de PEPIEUX a sollicité la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon afin de bénéficier d'une étude d'aménagement d'un contrat de prêt que la commune a conclu avec la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon.

La Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon a proposé un montage par lequel la commune de PEPIEUX a la faculté de modifier le contrat de prêt n°ARC30678 par voie d'avenant de taux n'emportant pas novation et répondant aux objectifs de gestion de dette de la ville et de mettre en place un nouveau prêt de 300 000 euros destiné à financer les investissements 2016.

Après avoir pris connaissance des propositions de la Caisse d'Epargne portant sur l'avenant au prêt n°ARC30678 et le contrat de prêt taux fixe,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal

ARTICLE 1^{er}

Alinéa 1

- de modifier par avenant de taux l'emprunt n°ARC30678 contracté auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, d'un montant total de 183 146,33 € (*cent quatre-vingt-trois mille cent quarante-six euros et trente-trois centimes*) à la date du 25/04/2016. Les caractéristiques et conditions financières de l'avenant sont les suivantes :

- Montant : 183 146,33 euros
- Date de départ de l'amortissement : 25/04/2016
- Date de première échéance dans les termes de l'avenant : 25/06/2016
- Date de dernière échéance : 25/06/2019
- Durée : 3 ans et 2 mois
- Taux d'intérêt applicable à la date de départ de l'amortissement :

Taux fixe maximum de 4,50%

- Intérêts courus dus entre le 25/06/2015 et la date de départ de l'amortissement au taux de 4,552% : 7 063,14 euros
- Base de calcul des intérêts : exact / 360
- Amortissement du capital : Progressif (inchangé)
- Périodicité des échéances : Annuelle (inchangée)
- Commission de G2D : Remise à titre exceptionnel
- Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle basée sur le BTAN ou l'OAT dont la durée résiduelle est égale ou la plus proche de la durée de vie moyenne résiduelle du prêt à la date prévue pour le remboursement anticipé constaté 30 jours calendaires avant cette date.

Alinéa 2

- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, un emprunt global d'un montant total de **300 000,00 €** (*trois cent mille euros*), et dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes :

- Montant : 300 000,00 euros
- Date de départ de l'amortissement : Dans les 4 mois suivant la signature du contrat
- Durée : 12 ans
- Taux d'intérêt applicable :

Taux fixe de 1,72 %

- Base de calcul des intérêts : 30 / 360
- Amortissement du capital : Echéances constantes
- Périodicité des échéances : TRIMESTRIELLE
- Commission : 0,15% du montant emprunté
- Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle basée sur le BTAN ou l'OAT dont la durée résiduelle est égale ou la plus proche de la durée de vie moyenne résiduelle du prêt à la date prévue pour le remboursement anticipé constaté 30 jours calendaires avant cette date.

Les principales caractéristiques et conditions financières du Prêt visé à l'alinéa 1 sont indissociables et liées à la mise en place du flux nouveau défini alinéa 2. Les cotations seront déterminées de façon simultanée.

ARTICLE 2

Le remboursement de l'emprunt contracté avec la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

ARTICLE 3

Monsieur Pascal VALLIERE, Maire, est autorisé à signer l'avenant de prêt et le contrat de prêt objets de la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution des prêts et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Adopté à l'unanimité des membres présents

LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours, notamment l'aménagement de la Place J. Gastou et propose, afin de pallier au décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, l'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à couvrir un besoin éventuel de liquidités.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide :

- accepte la proposition présentée et autorise l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- Montant : 200.000 €
- Durée : 1 an
- Index : EURIBOR 3 MOIS
- Marge : 1.55 %

Adopté à l'unanimité des membres présents

MODIFICATION ORGANISATION RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la refondation de l'Ecole, les nouvelles modalités d'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires à compter de la rentrée 2013 définies suivant décret n° 2013-77 du 24/01/13 ont été adoptées suivant délibération du 25 Février 2013. Il indique qu'avec l'aval du Conseil d'Ecole, il est proposé de modifier les conditions de mise en œuvre du dispositif et soumet le projet pour approbation.

- Sur proposition du Conseil d'Ecole, le Conseil Municipal décide :
- **ACCEPTÉ** de modifier l'organisation des rythmes scolaires et se prononce favorable à la mise en place des horaires suivants :

LUNDI – MARDI – JEUDI : 8h45 – 12h 13h55- 16h30
 MERCREDI – VENDREDI : 8h45 – 12h

QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement et mise aux normes du FOYER MUNICIPAL :
 Accord du Conseil pour l'installation d'un système de climatisation réversible avec boîtier de commande par badges pour l'option « chauffage ».
- Collecte ordures ménagères :
 Equipement en nouveaux containers à ordures ménagères prévu par le COVALDEM semaine 13.
- Cinéma :
 Projection de l'Histoire de M. RIQUET Salle E. Cabrol Dimanche 03 AVRIL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.